

Yverdon, le 4 juin 2012

**Dépénalisation du cannabis :**

## **Le Conseil des Etats choisit le pragmatisme et favorise la prévention**

**Le Conseil des Etats a accepté l'initiative parlementaire du National sur le cannabis et les amendes d'ordre. Fidèle à sa réputation de pragmatisme sur ce dossier, il corrige également certains défauts du projet accepté au mois de mars à la Chambre du peuple. Le projet est de nature à améliorer la prévention.**

Depuis des années, la situation juridique du cannabis pose problème en Suisse. La grande hétérogénéité des pratiques locales rend illisible le statut légal de ce produit, notamment pour les jeunes. Il était donc temps que la Confédération donne un signal clair, ce qui est accompli aujourd'hui. Les professionnels des addictions saluent ce changement et se réjouissent qu'il existe aujourd'hui une majorité politique pour aller de l'avant sur le difficile dossier de la répression de la consommation de drogues.

Le passage au modèle des amendes d'ordre comporte des avantages en matière de prévention et d'intervention précoce. La procédure pénale ordinaire peut en effet apparaître comme un obstacle à la prise en charge des personnes qui ont des problèmes de dépendances. Celles-ci ont alors tendance à fuir les offres de prévention et de soutien par peur de la pénalité qui leur sera infligée. En ramenant le montant de l'amende à CHF 100.-, le Conseil des Etats a ainsi donné un signal clair en faveur de la prévention.

Cependant, le vote d'aujourd'hui ne saurait « régler » l'ensemble des problèmes liés aux drogues. Il s'agit d'un nouvel instrument qui va alléger le travail de la répression pour la petite consommation. Le débat sur le marché de la drogue doit se poursuivre, notamment en regard des problèmes importants générés par le deal dans les centres urbains romands.

Contact : Jean-Félix Savary, [jf.savary@grea.ch](mailto:jf.savary@grea.ch), 079 345 73 19